

Règlement Général sur la Protection des Données



Aurelien DIAS
Ibrahima BA
Arnaud FOURNIER

Mardi 09 Janvier 2018

Introduction



Principes Généraux du RGPD

Data Protection Impact Assessment

3 Supervision et sanctions

Maturité des entreprises

Conclusion

Sommaire

INTRODUCTION





- Loi informatique et liberté
- La directive européenne 95/46/CE
- RGPD

I - Principes Généraux du RGPD



- Donnée à caractère personnel? Article 9
- Ce qui va changer pour les professionnels?
 - Responsables de traitement
 - Sous-traitant

- Privacy by Design & by Default

I - Principes Généraux du RGPD - DPO



Rôle similaire voire complémentaire à celui du CIL

Contrôler et prouver la conformité

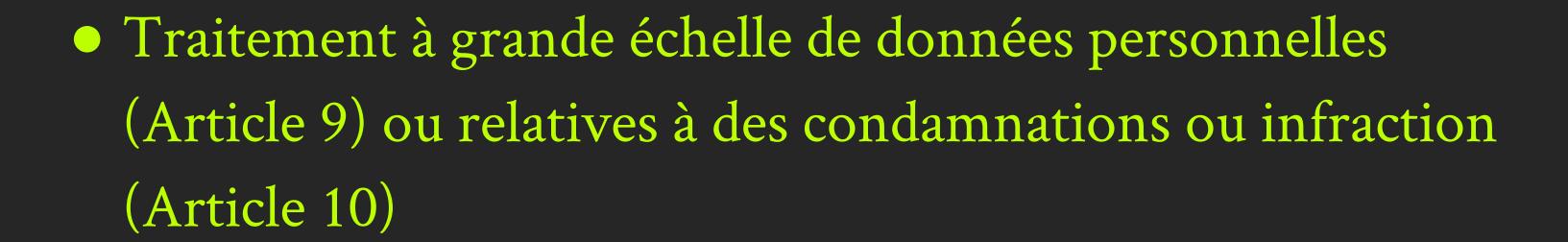
Assister et conseiller les responsables de traitement et les sous-traitants

I - Principes Généraux du RGPD - DPO



La désignation d'un DPO est obligatoire lorsque:

- Traitements effectués par organismes publics
- Suivi régulier et systématique à grande échelle des personnes concernées





II - Data Protection Impact Assessment

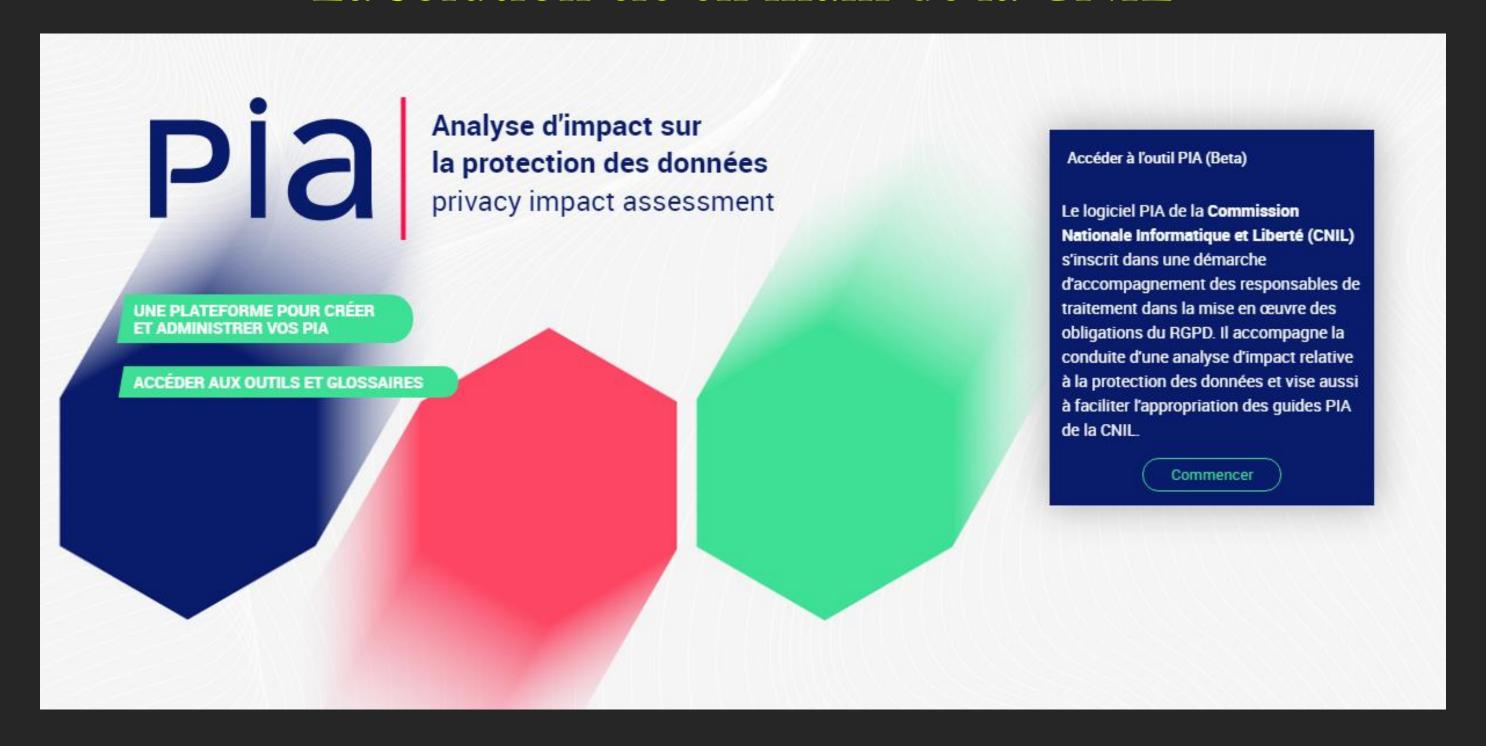


- Responsable du traitement
- Obligatoire pour certains types de traitements aux risques élevés:
 - 1. Traitement à grande échelle données personnelles (Article 9) ou relatives à des condamnations ou infraction (Article 10)
 - 2. Surveillance d'espace public
 - 3. Prise de décision automatique avec conséquences légales



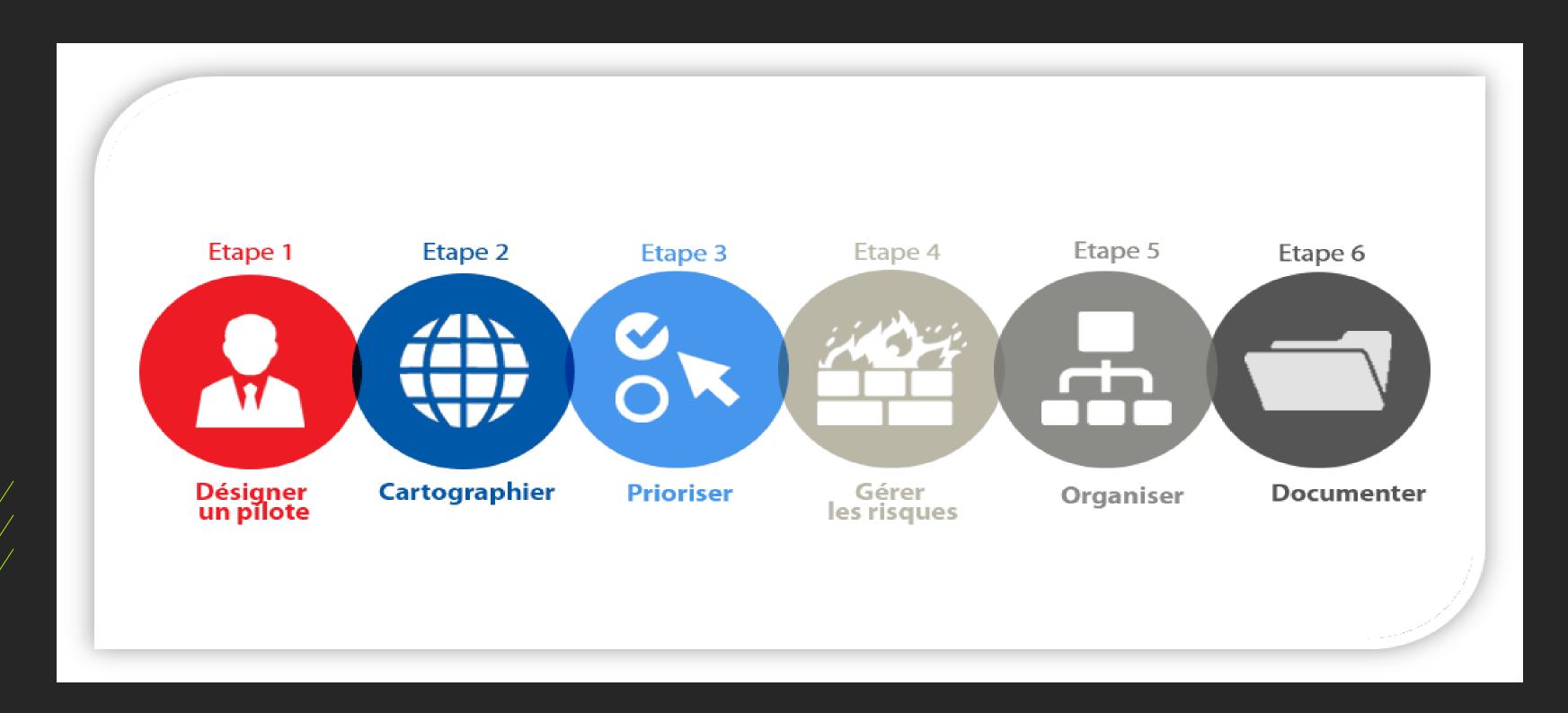


La solution clé en main de la CNIL



III - Supervision et sanctions - CNIL





III - Supervision et sanctions - Sanctions

10 000 000 € ou 2 % du CA annuel mondial si :

20 000 000 € ou 4 % du CA annuel mondial si :

absence de privacy by design/default

 non respect des principes de base

- absence de PIA

 non respect des droits des personnes

IV - Maturité des entreprises









- Moyenne





- Indicateurs

- CIL
- DPO
- Sensibilisation / Formations
- Cartographie
- Gouvernance
- Intégration sécurité dans les projets





Difficultés rencontrés

Faible

- Sensibilisation et formation
- Intégration de solutions de protection des données

Moyenne / Haute

- Constituer un registre / Cartographier les opérations sur les données
- Superviser la gouvernance des données

CONCLUSION





- Points majeurs de RGPD:
 - portée mondiale
 - durcissement des sanctions
 - DPO
 - DPIA
- Réalité: Différences de maturité
- RGPD: contrainte ou opportinuité?